

1312 - Outils de mise en oeuvre du PDALPD

**Réalisation d'une étude sur le maintien dans
le logement ou en hébergement des seniors
en difficultés financières dans le Bas-Rhin**

Rapport n° CP/2012/608

Service gestionnaire :
Direction de l'habitat

Résumé :

Le présent rapport concerne le lancement conjoint par le Département et l'Etat (direction départementale de la cohésion sociale) d'un appel à projets pour la réalisation d'une étude sur le maintien dans le logement ou en hébergement des seniors en difficultés financières. Lors de sa réunion du 5 septembre 2011, la commission permanente avait retenu le principe d'une prise en charge de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) à hauteur de 15 000 € pour la réalisation de cette étude estimée à 30 000 €, et sous maîtrise d'ouvrage de la DDCS.

En raison de contraintes propres au fonctionnement des services de l'Etat, il est proposé que la maîtrise d'ouvrage de cette étude soit assurée par le Département avec un cofinancement de la DDCS à hauteur de 50 % du coût du marché.

Le diagnostic du Plan Départemental de l'Habitat (PDH) 2010-2015 montre que les problèmes rencontrés par les personnes âgées pour se maintenir dans un logement du fait de difficultés financières, vont être croissants dans les années à venir, compte tenu de la forte augmentation de cette population et de sa paupérisation en parallèle.

En conséquence, les partenaires du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) 2010-2014 se sont fixés comme objectif de réaliser une étude sur la problématique actuelle et future du maintien dans les logements et dans les structures d'hébergement des seniors – de plus de 60 ans - aux revenus modestes.

A cet effet, l'Etat et le Département ont retenu le principe de lancer un appel à projets pour la réalisation d'une étude sur le maintien dans le logement ou en hébergement des seniors en difficulté financière dans le Bas-Rhin.

Cette action, initialement sous maîtrise d'ouvrage de la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), vise à déterminer dans quelle mesure le maintien dans des logements ou dans des structures d'hébergement des seniors à faibles ressources constitue-t-il une problématique sociale présente et/ou à venir à l'échelle du Bas-Rhin.

L'étude se décompose en deux missions :

- La mission n°1 : le diagnostic. Il s'agira d'identifier la problématique, sur le plan quantitatif et qualitatif, sur la base d'enquêtes sondages, d'échantillonnage et d'entretiens avec les services opérationnels en la matière.
- La mission n°2 : les propositions d'orientations et d'actions. Il s'agit de proposer aux partenaires du PDALPD des orientations générales sur les court et moyen termes, ainsi que des actions à visée opérationnelle à poursuivre ou susceptibles d'être mises en oeuvre en conséquence.

L'étude prendra en compte la dimension territoriale de la problématique et intégrera des propositions déclinées à l'échelle des SCoTs.

Les propositions d'orientations et d'actions pourront se baser sur la rationalisation des dispositifs existants dans le cadre du PDALPD et du PDH à adapter, modifier ou compléter, que cela soit en matière

- d'aides à la personne (accompagnement social, aides financières, accès en EHPAD, etc.) ;
- ou d'aides à la pierre (offre en logement ou en hébergement plus adaptée en niveau de loyer ou de redevance, en surface habitable, en commodité de vie, etc.).

Lors de sa réunion du 5 septembre 2011, vous aviez retenu le principe de cofinancer cette étude à hauteur de 50 %, soit 15 000 €. La DDCS n'étant pas en mesure de percevoir des subventions du Département, il vous est proposé que le Département assure la maîtrise d'ouvrage de l'étude, lance l'appel d'offres pour retenir l'opérateur et sollicite la DDCS pour un cofinancement de l'étude à hauteur de 50 %. Le coût de l'étude est estimé à 30 000 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
31760	011-62268-72	45 000,00 €	45 000,00 €	30 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la réalisation d'une étude relative au maintien dans le logement ou en hébergement des seniors en difficultés financières dans le Bas-Rhin.

Elle charge son Président de solliciter le cofinancement à hauteur de 50 % de cette étude auprès de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS).

Strasbourg, le 20/08/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL